

Le Lien

Vivre à Vaudevant



**Madame le Maire et le conseil municipal
vous présentent leurs Meilleurs Vœux pour l'année 2025
et vous convient à la cérémonie des vœux qui aura lieu
le dimanche 12 janvier 2025 à 10h30, à la salle des fêtes.**

2024 / n°16



Cher(e)s habitant(e)s de Vaudevant,

L'année 2024 s'est achevée dans un contexte marqué à la fois, par l'instabilité politique issue des dernières élections législatives, les difficultés économiques que traversent non seulement la France mais l'Europe toute entière, les conflits en Ukraine et en Israël qui continuent de nous rappeler les fragilités de la paix mondiale et l'importance de la solidarité internationale.

Les dernières élections qui ont bouleversé l'échiquier politique de notre pays viendront très certainement impacter directement ou indirectement la gestion de notre commune.

En effet, la dette de l'état pointée du doigt depuis plusieurs années déjà, nous fait craindre des mesures d'austérité budgétaire impactant les communes, Vaudevant ne devrait pas être épargné.

Nous voulons néanmoins rappeler que le budget de fonctionnement d'une collectivité territoriale se doit d'être à l'équilibre, et souligner que les propos tenus par certains membres du gouvernement accusant les communes d'être en partie contributeur à la dette de la France ne sont pas acceptables.

Cela étant dit, nous poursuivons le travail pour obtenir l'ensemble des subventions utiles à nos investissements afin de laisser à la prochaine génération des finances saines, et craignons dès à présent la difficulté à obtenir certaines aides financières sur les futurs projets que nous avons prévu d'engager.

L'incertitude du lendemain ne pousse pas à l'enthousiasme...

Pourtant, les raisons d'espérer ne manquent pas... D'abord, parce que quoiqu'il arrive, à Vaudevant la vie continue, les initiatives s'épanouissent et les projets avancent. Mais aussi, parce que la rigueur budgétaire et la gestion responsable des finances de notre commune mises en œuvre ces dernières années, nous permettront, nous en sommes certains, de traverser cette période de turbulences.

A la lecture de ce bulletin, vous constaterez le dynamisme et la vitalité de notre commune : bien vivre à Vaudevant, reste la ligne directrice que nous essayons de tracer jour après jour.

Malgré les difficultés précitées, nous nous efforçons de vous apporter un service et un cadre de vie qui soit à la hauteur de vos attentes, et de réaliser des investissements structurants qui améliorent votre quotidien et rendent notre commune encore plus belle et attractive.

L'année écoulée en est la preuve puisque le projet de construction de nouveaux logements à Pervenchères a pu être engagé et le projet d'aménagement de la cour de l'ancienne école achevé, pour ne citer que les plus importants.

D'autres travaux ont été réalisés dans les bâtiments communaux et sur les voiries communales afin de préserver l'ensemble de notre patrimoine communal.

L'entretien de ce patrimoine est essentiel pour ne pas engager de dépenses ultérieures plus importantes, mais aussi pour vous offrir des équipements de qualité.

À travers ces travaux, c'est une forme d'appui que nous apportons aux associations locales qui portent le dynamisme de notre vie communale.

Nous adressons nos vœux d'encouragement et apportons notre soutien, à nos acteurs économiques et agricoles, ainsi qu'à tous les bénévoles et habitants, qui contribuent sans compter leur temps, à faire rayonner notre commune au sein de notre territoire.

À l'aube de cette nouvelle année 2025, nous vous adressons nos meilleurs vœux de joie, de bonheur et de santé, avec une affection toute particulière aux familles dans la peine, la douleur ou la difficulté.

Que cette nouvelle année soit telle que vous la souhaitez, riche d'actions, de succès et de beaux moments partagés dans la bienveillance.

Belle et heureuse année 2025 !

L'équipe municipale,

ÉCHOS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le compte administratif est le bilan financier de l'ordonnateur (Maire). Il permet de contrôler la gestion de la commune, ainsi de vérifier que les dépenses annoncées lors du budget primitif sont bien celles réalisées. À ce titre, son examen constitue un acte majeur de la vie communale.

Présentation synthétique du Compte Administratif 2023

Une gestion rigoureuse : la maîtrise des dépenses de fonctionnement est au cœur de nos priorités pour dégager des marges de manœuvre sur l'investissement.

EXECUTION DU BUDGET 2023

Dépenses de fonctionnement		Recettes de fonctionnement	
	Montant		Montant
Charges à caractère général	37 600.76€	Atténuation de charges	
Charges de personnel	34 080.04€	Produits des services	3 510.62€
Atténuation de produits (dotations prov)	273.00€	Impôts et taxes	108 606.23€
Autres charges de gestion courante	39 999.51€	Dotations et participations	74 641.00€
Charges financières	1 212.38€	Autres produits de gestion cour.	21 736.47€
Charges exceptionnelles	50.00€	Produits exceptionnels	1 786.88€
Dépenses réelles	113 215.69€	Recettes réelles	210 281.20€
Opérations d'ordre	1 902.56€	Opérations d'ordre	
Dépenses d'ordre	1 902.56€	Recettes d'ordre	
Dépenses de fonctionnement	115 118.25€	Recettes de fonctionnement	210 281.20€

Dépenses d'investissement		Recettes d'investissement	
	Montant		Montant
Dépenses d'équipement	412 691.08€	Dotations et fonds divers	24 562.00€
Reversement Dotations et fonds divers		Excédent fonctionnement capitalisé	58 605.83€
Reversements subventions		Subventions d'investissement	112 874.35€
Emprunt et dettes	2 302.56€	Emprunts et dettes	150 000.00€
Participations		Participations (dépôts et caut)	1 105.00€
Immobilisations financières(corporelles)	1.00€	Immobilisations financières	
Opérations pour compte de tiers		Opérations pour compte de tiers	
Dépenses réelles	414 994.64€	Recettes réelles	347 147.18€
Opérations d'ordre		Opération d'ordre	1 902.56€
Opérations patrimoniales	170.00€	Opérations patrimoniales	170.00€
Dépenses d'ordre	170.00€	Recettes d'ordre	2 072.56€
Dépenses d'investissement	415 164.64€	Recettes d'investissement	349 219.74€
Restes à réaliser en dépenses	136 079.83€	Restes à réaliser en recettes	151 264.57€

RESULTAT DE L'EXERCICE 2023

Dépenses de fonctionnement	115 118.25€	Dépenses d'investissement	415 164.64€
Recettes de fonctionnement	210 281.20€	Recettes d'investissement	349 219.74€
Résultat d'exécution	95 162.95€	Résultat d'exécution	-65 944.90€
Reprise résultat 2022 reporté	118 459.28€	Reprise résultat 2022 reporté	90 871.01€
Résultat de fonctionnement	213 622.23€	Résultat d'investissement	24 926.11€
Résultat de clôture	238 548.34€		
Restes à réaliser en dépenses	136 079.83€		
Restes à réaliser en recettes	151 264.57€		
Résultat cumulé après RAR	253 733.08€		

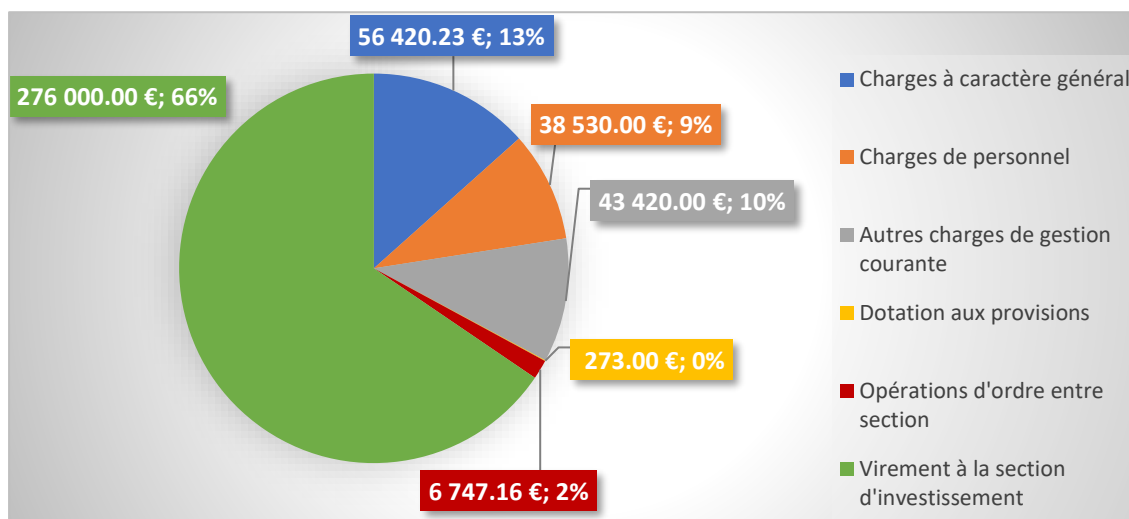
Le Budget Primitif 2024 est équilibré en Recettes et en Dépenses pour un montant de : 421 390,39 € en Budget de Fonctionnement et 801 317,84€ en Budget d'Investissement

Le budget de fonctionnement 2024 reste un budget contraint mais avec une hausse par rapport au budget de l'année 2023.

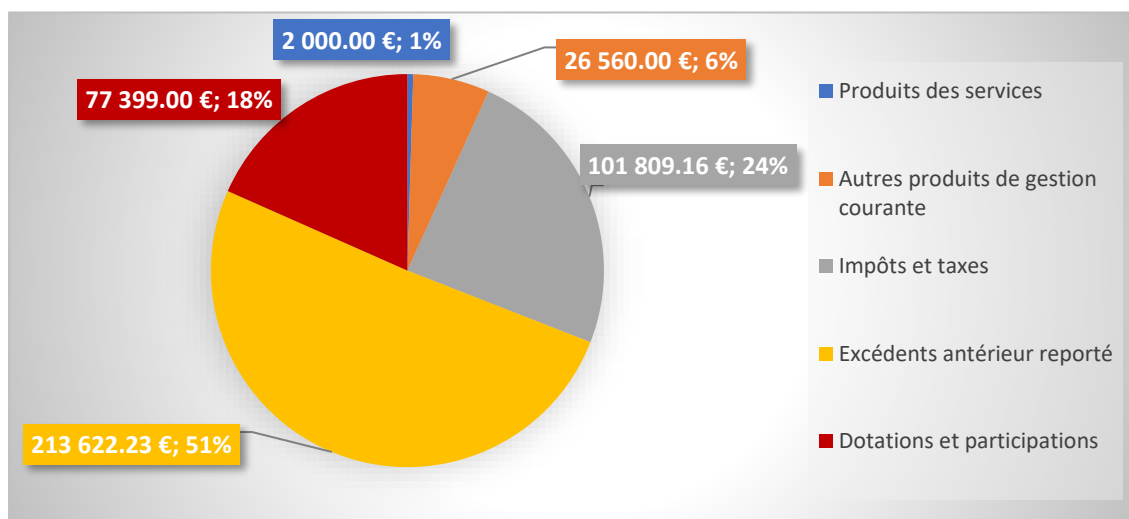
Cette augmentation nous permet de répondre à l'évolution des dépenses à caractère général ou de personnel, tout en préservant notre capacité à dégager de l'excédent de fonctionnement reversé au budget d'investissement.

Ce n'est que par une gestion rigoureuse que nous pourrons entrevoir la réalisation de nouveaux projets structurants et nécessaires à la bonne vie de notre commune.

SECTION DE FONCTIONNEMENT : Dépenses prévues pour 2024



SECTION DE FONCTIONNEMENT : Recettes prévues pour 2024

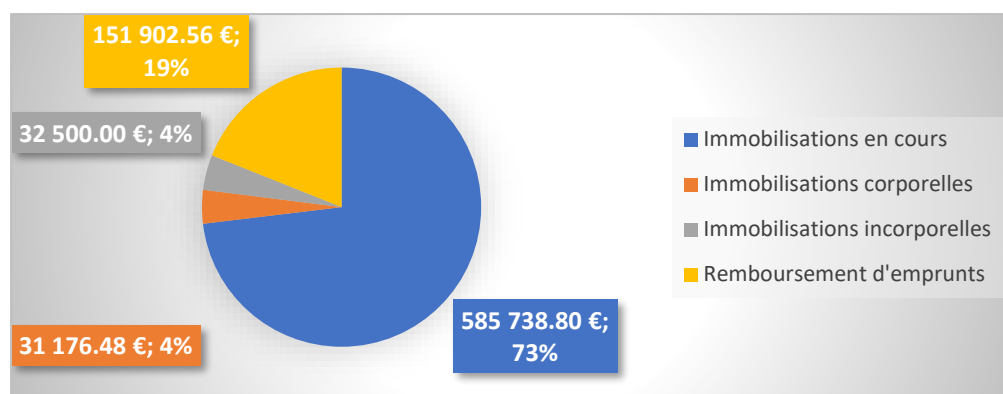


Le budget d'investissement 2024 a été construit pour absorber les coûts du projet de construction des deux logements à Pervençères.

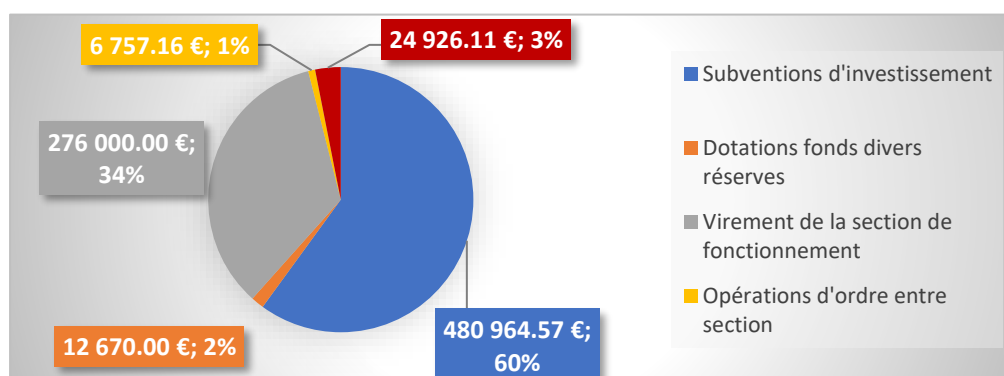
Ceux-ci devraient glisser et se finaliser au cours du premier semestre 2025.

Il est à noter que le crédit-relais d'un montant de 150 000 € contracté en 2023, auprès de la Caisse d'épargne pour le projet de construction de la villa N°1 à Pervençères, a été remboursé en intégralité en février 2024 lors de la réception des soldes de subvention.

SECTION DE D'INVESTISSEMENT : Dépenses prévues pour 2024



SECTION DE D'INVESTISSEMENT : Recettes prévues pour 2024



Taxes locales 2024 : 0% d'augmentation du taux d'imposition communal depuis 2021

Le conseil municipal a décidé de ne pas augmenter les taux d'imposition qui restent inchangés depuis 2021, à savoir : 32,71 % pour le Foncier Bâti ; 55,32 % pour le Foncier Non Bâti et 7.62% pour la taxe d'habitation. Toutefois, le montant de vos impôts locaux progresse en raison essentiellement de la revalorisation nationale des valeurs locatives déterminées chaque année par l'État.

Subventions aux associations 2024

Notre commune soutient activement différentes associations, par la mise à disposition de salles lors de manifestations et par l'attribution de subventions :

Association Communale de Chasse Agréée	100.00 €	Amicale Sapeurs-Pompiers Saint-Félicien	200.00 €
Association des Anciens Combattants	250.00 €	Secours Populaire (Antenne de Saint-Félicien)	50.00 €
ADMR des 3 rivières	300.00 €	Football Club Plateau Ardéchois	100.00 €
Bibliothèque Pour Tous de Saint Félicien	150.00 €	Comité des fêtes Vaudevaut	500.00 € + 1000.00 € pour le feu d'artifice

Le conseil municipal a décidé de subventionner directement les associations au sein desquelles les jeunes de de notre commune (de moins de 18 ans) pratiquent une activité sportive, culturelle ou artistique en remplacement de l'aide directe annuelle de 20 € par enfant qui était jusqu'à lors versée aux familles sur présentation d'une attestation d'adhésion.

BÂTIMENTS & TERRAINS

Terrain communal de Pervençères

La seconde phase de travaux relative à la construction de deux logements (maison d'habitation : villa n°2 et 3) a débuté au cours du second trimestre 2024.

Voici le détail des dépenses engagées pour cette opération dont le coût global est estimé à **440 250.00 € HT** :

- **Travaux construction deux logements** (habitation individuelle - villa N°2 et N°3) : **398 033.22 € HT** dont

- * Lot 1 VRD/Aménagement extérieur Gros œuvre : SAVEL Bernard et Fils : 191 601.30 € HT
- * Lot 2 Charpente bois, Couverture, Zinguerie : BOURRET René et Fils : 36 231.50 € HT
- * Lot 3 Ravalement Façades : Façades ardéchoises : 7 600.00 € HT
- * Lot 4 Menuiseries extérieures PVC, vitrerie : BOURRET René et Fils : 25 500.00 € HT
- * Lot 5 Faux plafonds, doublage, cloison, peinture : SARL FOMBONNE 46 240.00 € HT
- * Lot 6 Menuiseries intérieures bois : BOURRET René et Fils : 18 184.00 € HT
- * Lot 7 Carrelage, faïence : EURL CARROT : 26 396.20 € HT
- * Lot 8 Électricité : GRANGE Yannick Électricité : 14 184.22 € HT
- * Lot 9 Plomberie, sanitaire, ventilation, chauffage : entreprise COLANGE : 32 096.00 € HT

- **Maîtrise d'œuvre** : **26 650.00 € HT**
Cabinet Archiconsult

- **Divers et imprévus** : **15 566.78 € HT**

Plan de financement prévisionnel

Dépenses		Recettes	
	Montant HT		Montant
Travaux	398 033.22€	État DSIL	90 200.00 €
Maîtrise d'œuvre	26 650.00€	État DETR	61 500.00€
Divers et imprévus	15 566.78€	Région AURA	100 000.00€
		Département 07	100 500.00€
		Autofinancement	88 050.00€
TOTAL	440 250.00€	TOTAL	440 250.00€

Ce chantier est bien avancé ; les travaux se déroulent parfaitement, sans aucun aléa technique ou financier et en respect du planning initial. Les logements seront livrés au printemps 2025.



De plus, concernant la villa n°1, construite en 2023, des travaux d'aménagement extérieur ont été confiés à l'entreprise SAVEL Bernard.

Ces travaux concernent la création d'un mur, la pose de bordures P1 et la mise en place d'un béton désactivé pour un montant estimatif de **8 000.00€ HT**. (Autofinancement communal 50% et Fonds de concours ARCHE Agglo 50%).



Travaux de rénovation des bâtiments communaux

La municipalité s'attache à entretenir les différents bâtiments communaux en effectuant régulièrement les travaux nécessaires à la préservation du patrimoine.

Ainsi, en 2024, une seconde partie du programme de réfection et de rénovation thermique des bâtiments a été réalisée pour un montant de **9 745.00€ HT**.

Ces travaux comprennent :

- Menuiserie : remplacement de la porte des toilettes publiques et mise en place d'une porte battante à l'entrée des urinoirs, pose d'un volet, installation de deux portes extérieures au local situé au dessous de la salle des fêtes par l'entreprise REYNAUD-BUISSON (montant **5 912.00€ HT**)



- Ferronnerie : pose d'un portillon permettant de sécuriser la terrasse d'un logement communal et mise en place d'une main courante sur le mur de la salle des fêtes par l'entreprise VERT Daniel (montant **1275.00€ HT**)

- Maçonnerie : fourniture et pose de grillages et poteaux bois afin de délimiter les parcelles de jardin par Tremplin Insertion Chantier (montant **1 232.00€ HT**)



- Électricité : mise en place par ENEDIS d'un nouveau compteur électrique sur lequel seront prochainement raccordée la salle des fêtes et la halle (montant **1 326.00€ HT**)

D'autres travaux sont également prévus dans les bâtiments communaux et seront effectués au cours du premier semestre 2025, à savoir :

- Travaux de réfection des zingueries par l'entreprise COLANGE (montant estimé à **2 516.45€ HT**)
- Travaux d'électricité par l'entreprise PEYRARD : remplacement de deux radiateurs dans un logement communal, raccordement de la salle des fêtes et de la halle sur le nouveau compteur... (montant estimé à **15 676.00€ HT**)
- Travaux de menuiserie, fabrication et pose de volets bois et mise en place d'un organigramme par l'entreprise REYNAUD-BUISSON (montant estimé à **3 385.00€ HT**)

Pour rappel : la commune bénéficie pour ce programme de travaux d'un soutien de l'État (40%) et du Département de l'Ardèche (12%).

TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT URBAIN

Cour de l'ancienne école

L'opération d'aménagement de cet espace et la construction de la halle (préau) sont achevées.

L'entreprise Vert Daniel est intervenue en début d'année 2024 pour la mise en place des ferronneries permettant de délimiter et sécuriser cette zone.

Montant des travaux : **7 842.50€ HT**

Afin d'agrémenter cet espace, des végétaux ont été plantés par l'employé communal (coût : **484.93€ TTC**)



La cour de l'ancienne école est accessible au public (hors période de location de la salle des fêtes).

Pour cette opération d'aménagement global la commune a bénéficié d'un soutien de l'État (40%) et de la Région Auvergne Rhône Alpes (40%).

Place des Cerises

Afin d'améliorer l'accès aux informations, le panneau d'affichage ainsi que celui recensant les sentiers de randonnées ont été déplacés sur la façade du gîte d'étape.



VOIRIE & CIMETIÈRE

Le programme de voirie 2024 a été validé pour un montant de **54 504.10 € HT**.

Ce programme d'investissement concerne :

- Des travaux de terrassement sur la voirie communale du Pigeonnier (pour mise en place d'un sens unique de circulation) et sur la voirie communale de Valet (élargissement d'un virage).
- Des travaux de revêtement (goudronnage avec enduit bi-couche) sur une portion des voiries communales des Parets et du Pigeonnier.



La commune a obtenu une subvention du Département de l'Ardèche, d'un montant de 20 000€, pour la réalisation de ce programme de voirie

Pour l'entretien des voiries communales 2024 :

- La commune a confié les travaux de débroussaillage des accotements à l'entreprise Astier (Saint-Félicien) pour un montant de **2 566.80€ TTC** et le curage des fossés/calage d'accotements à l'entreprise BOURJAT Martial (Vaudevant) pour un montant de **3 360.00€ TTC**.
- Comme chaque année, les travaux de bouchage de trous « nids de poule » ont été réalisés en septembre par les élus et l'employé communal, avec l'appui d'un agent de la communauté d'agglomération ARCHE Agglo.

Occupation du domaine public

Toute occupation du domaine public est soumise à l'autorisation de la commune et doit donc faire l'objet d'une demande préalable en mairie.

Ainsi, pour effectuer des travaux sur la voie publique ou occuper temporairement le domaine public routier ou ses dépendances, il est nécessaire d'obtenir une autorisation d'occupation temporaire du domaine public.

Cimetière

Il est rappelé aux concessionnaires l'obligation de solliciter une autorisation de travaux en mairie préalablement à leur réalisation.

Le règlement du cimetière est consultable sur le site internet de la mairie.

Nous vous rappelons que les animaux sont interdits dans l'enceinte du cimetière.

INFORMATION, ANIMATION

Une offre culturelle diversifiée qui vise à rendre l'art et la culture accessible à tous !

Journée culturelle du 20 juillet 2024

À l'occasion de la 10^{ème} édition du festival de littérature jeunesse *Partir en Livre*, en lien avec la communauté d'agglomération ARCHE Agglo, une fresque participative a été réalisée sur le mur de la halle, dans la cour de l'ancienne école, avec Géraldine Alibeu, autrice-illustratrice ; avec l'accompagnement vocal de Rachel Julie Petit, soprano.



En présence de l'artiste Franck Valentino (pseudonyme Valentinox) qui à cette occasion, a exposé ses œuvres à la salle communale.

Journées européennes du patrimoine

Une exposition des œuvres de Jean Collin, Sébastien Bietrix et Gia Huy N'Guyen a eu lieu à la salle communale à l'occasion des journées européennes du patrimoine les 21 et 22 septembre.

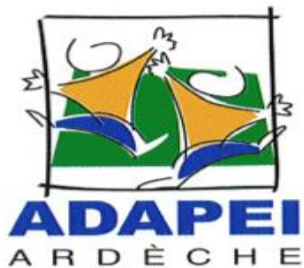


Un grand Merci aux artistes qui nous font le plaisir de découvrir leur univers !

Opérations Brioches 2024

Cette année encore, l'opération brioches a pu être menée à bien grâce aux bénévoles et à toutes les personnes qui ont ouvert leur porte. La convivialité est toujours de mise lors de cette semaine d'octobre. En effet, plusieurs équipes se déploient sur le village et ses alentours, à la rencontre des habitants.





Ce sont 77 brioches qui ont été vendues sur la commune et **482€** qui ont été intégralement versés à l'ADAPEI de l'Ardèche afin d'améliorer le quotidien des personnes en situation de handicap. Nous remercions toutes les personnes bénévoles, mais également toutes celles qui les ont accueillies avec le sourire et qui se régalaient en faisant un beau geste de solidarité.

Merci à tous et rendez-vous l'année prochaine !

L'Ardéchoise : 31^{ème} édition

C'était la fête le 12 juin au village, pour accueillir les coureurs de l'Ardéchoise et de l'Ardéchoise des jeunes.

Un immense merci aux bénévoles qui confectionnent des décorations et qui se mobilisent pour embellir notre village et accueillir les cyclotouristes.

Nos remerciements aux habitants qui viennent encourager les cyclistes et admirer les décorations, toujours dans la bonne humeur.

Cette année, le jury de l'Ardéchoise a accordé à notre commune «le prix du jury» et une récompense d'un montant de 300€.



Repas des aînés 2024

Le dimanche 24 novembre, un excellent repas, concocté par le traiteur « Le Saint Vic' », a été servi à 48 convives à l'occasion du repas de fin d'année offert par la municipalité aux personnes de plus de 65 ans.

Les membres du conseil municipal, accompagnés de quelques bénévoles, ont choyés avec beaucoup d'attention les invités.

Les doyens de cette table, Élise DUFOUT et Jean COLLIN étaient heureux de participer à ce temps de convivialité et d'échange.

Ce rendez-vous traditionnel autour d'un bon festin est toujours autant apprécié.

Un colis a été distribué aux personnes en maison de retraite n'ayant pas participé au repas.



ACTUALITES COMMUNALES

Les festivités du village organisées par les associations communales

Comité des fêtes

Cette année, le Comité des Fêtes a organisé une nouvelle manifestation pour animer le village.

Il a invité, en septembre, la chanteuse Barbara Deschamps. Accompagnée de sa fille, elle a totalement charmé ses spectateurs venus du village et des alentours. Les bénéfices du concert ont été reversés au Téléthon.

Les autres manifestations du Comité se sont très bien déroulées cette année. D'abord la belote, en février, a quasi battu son record avec 50 doublettes (record à 56 en 2019).

Puis la fête du 14 août, qui a mis le feu au village, avant le feu d'artifice, avec la Bandas Fred Kohler, qui a défilé dans les rues puis animé toute la soirée. Et, même si l'orage s'est invité ce soir-là, tout le monde est resté et tous ont donné un coup de main pour rapatrier le matériel en salle.

Quant à la soupe aux choux du mois d'octobre, elle a, comme d'habitude régalée les convives dans la bonne humeur et la convivialité.

À noter qu'en 2025, Vaudevant se joint au Comité de Pailharès pour organiser une randonnée sur les deux villages, probablement en avril.

ACCA Association Communale de Chasse Agréée

L'ACCA de Vaudevant a tenu son assemblée générale le 02 juin 2024. Comme chaque année, la Matinée Boudins et Saucisses a eu lieu le 17 mars, elle a été appréciée par les chasseurs et la population. Si des personnes veulent pratiquer la chasse qui est un loisir et prendre un grand bol d'air dans la nature, ils seront les bienvenus (femme ou homme). Ils peuvent se renseigner auprès d'un membre du bureau de l'ACCA.

Hommage à Yohan ROCHE



Yohan ROCHE nous a quitté à l'aube de ses 24 ans. C'est à l'école privée de St Félicien et au collège de Satillieu qu'il a suivi une partie de sa scolarité. Yohan exerçait le métier de plâtrier peintre. L'émotion a été forte à l'annonce de sa disparition à Vaudevant et aux alentours, tant il était unanimement apprécié, estimé et loué pour ses qualités indéniables de travailleur.

Très serviable, Yohan laisse le souvenir d'un jeune homme attachant, plein de bonté et de gentillesse. Passionné de chasse, il participait activement à l'animation de la vie locale au sein

de l'ACCA et prêtait aussi « main forte » au comité des fêtes. Jeudi 16 mai, une foule considérable l'a accompagné dans une cérémonie émouvante et pleine de dignité, entourant sa famille et ses proches étreints par la douleur.

Sa disparition laisse dans une immense peine ses parents, sa jeune sœur et toute sa famille, et un grand vide dans le cœur de ses nombreux amis et de tous ceux qui l'ont côtoyé.

ÉTAT CIVIL

Mariage

Ingrid BOURJAT et Gilbert COURBIS

se sont mariés le 29 février 2024

L'équipe municipale adresse tous ses vœux de bonheur aux jeunes mariés.

Naissance hors commune

Mia, Noémie, Marie SERPENET née le 18 février 2024

Décès

ROCHE Yohan décédé le 9 mai 2024

PONSON Gérard décédé le 22 septembre 2024

ROUSSET Marie Rose, née Mandon décédée le 20 novembre 2024

L'équipe municipale adresse ses très sincères condoléances et l'expression de sa plus profonde sympathie aux familles qui ont été endeuillées.

VIE DE LA COMMUNE

Devoir de mémoire : Un moment solennel de recueillement et de reconnaissance

Comme toutes les années, nous avons célébré les cérémonies qui honorent nos morts aux combats pour la défense de notre pays, de nos valeurs et de nos libertés.

Cérémonie de commémoration du 8 mai 1945

« Le 8 mai 1945, l'Allemagne nazie capitulait, le fracas des armes se taisait en Europe. »

Cérémonie commémorative en présence des anciens combattants, porte-drapeaux, gendarmes, pompiers, enfants, élus, pour rendre hommage à nos anciens combattants, nos résistants et perpétuer, aux côtés des plus jeunes, ce devoir de mémoire envers celles et ceux qui sont tombés au combat.

Souvenons-nous des victimes de cette barbarie et de tous ceux qui se sont battus pour notre liberté !



Cérémonie commémorative du 11 novembre 1918



En présence des anciens combattants, des sapeurs-pompiers de Saint Félicien, des gendarmes, des élus municipaux, des enfants de l'école privée de Saint Félicien, des habitants et accompagnés par la fanfare « L'Espoir » de Saint-Victor, nous avons honoré ensemble la mémoire de ceux qui ont sacrifié leur vie pour notre liberté.

La Batterie Fanfare a accompagné ce moment de mémoire en musique, marquant les instants solennels avec son répertoire.

Un grand merci à tous ceux qui étaient présents pour célébrer cette journée du souvenir.



Hommages et respects à ceux qui se sont battus pour la France !

Décoration de Noël : des enfants à l'œuvre !

Des enfants de la commune ont participé à la confection et à la mise en place des décorations de Noël avec l'aide des bénévoles et des élus. Merci à tous !



RÈGLES DE CIVISME



Il est bon de rappeler ce que la loi dit : "tout propriétaire de chien est tenu de procéder immédiatement, par tout moyen approprié, au ramassage des déjections canines sur toute ou partie du domaine public communal".

Notre village est beau, il est dommage que l'attention soit attirée par des crottes de chiens sur les trottoirs et les espaces verts

De nombreuses réclamations sont régulièrement signalées en mairie par notre personnel et par les riverains. L'employé communal travaille quotidiennement pour améliorer le cadre de vie et l'embellissement de notre belle commune. Chaque jour, lors de l'entretien des massifs et espaces verts, il se retrouve les pieds et les mains dans les déjections canines.

Les propriétaires de chiens doivent prendre leurs responsabilités

Lorsque vous vous promenez dans la rue avec votre animal, conservez toujours des sacs plastiques dans votre poche. Lorsque l'animal fait ses besoins, sortez votre sac plastique, ramassez la crotte, retournez le sac sur lui-même, faites un nœud puis jetez-le à la poubelle la plus proche.

Aimer les animaux, c'est aussi accepter de respecter quelques règles de savoir-vivre notamment pour éviter les désagréments des déjections canines sur la voie publique. En quelques leçons, maîtres et chiens peuvent adopter un comportement citoyen !

RISQUE INCENDIE

Le débroussaillage des terrains joue un rôle essentiel dans la limitation de la propagation du feu. Il peut s'agir par exemple d'élaguer les arbres ou arbustes ou d'éliminer les résidus de coupe (branches, herbe...)

Nous rappelons qu'en Ardèche, le débroussaillage des abords de tous les bois et forêts est obligatoire. Cela s'applique aux propriétaires de terrains situés à moins de 200 mètres des bois et forêt.

Prévention des incendies

Quelques règles et conseil sur l'emploi du feu et le débroussaillage.

Vous pourrez trouver le guide complet sur le site de la mairie : www.vaudevant.fr onglet *Infos*



Plan Communal de Sauvegarde (PCS)

La rédaction d'un Plan Communal de Sauvegarde a été achevée et celui-ci a été approuvé par une délibération du conseil municipal en décembre 2024.

Le PCS est un document qui permet d'identifier les risques auxquels la commune est exposée et d'y apporter une réponse.

Ces risques sont recensés par la Préfecture.

Le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) sert à prévoir, organiser et structurer l'action communale en cas de crise.

C'est un document papier, consultable en mairie qui fera l'objet des mises à jour nécessaire à sa bonne application.

Il est complété par un Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) dont un exemplaire est joint à ce bulletin. Ce document, disponible en mairie, a pour but d'informer la population sur les risques existants et les moyens de s'en protéger.

Ce document est à conserver à portée de main.

D.I.C.R.I.M.
Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs

Document à conserver

Adoptez les bons réflexes !
Les risques majeurs sont des phénomènes pouvant entraîner de graves dommages aux personnes, aux biens ainsi qu'à l'environnement.

Les systèmes d'alertes et d'informations des populations sont :

- Le porte à porte
- Le tocsin
- Les informations détaillées sur le site internet : www.vaudevant.fr

Infos pratiques
Qui appeler en cas de besoin ?

Pompiers.....	18/112
Gendarmerie.....	17
Samu.....	15
La Mairie.....	04 75 06 00 88

Les lieux d'hébergement
La salle des fêtes
La salle communale

Mairie de Vaudevant
60 rue de l'église
07410 Vaudevant
Tél : 04.75.06.00.88
Mail : mairie@vaudevant.fr
Site web : <https://vaudevant.fr>



Feu de forêt

On parle de feu de forêt quand celui-ci concerne une surface minimale d'un hectare d'un seul tenant. Vaudevant possède près de 60% de zones forestières.

- Fermez les portes et fenêtres et calfeutrez avec des linges humides.
- Dégagez les voies d'accès et les cheminements d'évacuation.
- Entrez rapidement dans le bâtiment le plus proche.
- Fermez vannes de gaz et produits inflammables.
- Ne pas s'approcher de l'incendie.

Mouvement de terrain

Les risques de mouvement de terrain sur la commune sont principalement des chutes de pierre, des glissements de terrain, des éboulements...

- Éloignez-vous de la zone dangereuse.
- Rentrez rapidement dans le bâtiment le plus proche.

Transport de marchandise dangereuse

Risque consécutif à un accident lors du transport de ces matières. Il peut entraîner des conséquences grave pour la population, les biens et l'environnement.

- En cas de pollution de l'air : entrez rapidement dans le bâtiment le plus proche.
- En cas d'explosion : sortir du bâtiment.
- Fermez les portes et fenêtres et calfeutrez.



Risques Météorologiques



Intempérie hivernale exceptionnelle

Risque consécutif à des températures négatives, du verglas et des chutes de neige. En cas de niveau d'alerte orange et rouge suivez les instructions.



Vents violents

Risque consécutif à l'exposition aux vents avec rafales.



Canicule

Risque consécutif à des températures élevées de jour comme de nuit, sur trois jours ou plus.



Évitez les déplacements non indispensables.



En cas de sortie à pied, portez des vêtements chauds.



En cas de sortie en véhicule, soyez prévoyant.



Soyez vigilant et prêt à venir en aide à votre entourage.



Ne pas intervenir sur les toitures.



Ranger les objets exposés au vent.



S'éloigner des arbres et des lignes électriques.



Fermez les portes et fenêtres.



Pensez à vous hydrater.



Point de regroupement des personnes

Salle des fêtes et Salle communale : rue de l'église – 07410 Vaudevant

Liens utiles

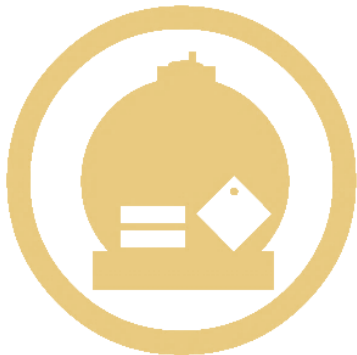
Prévision météo : www.meteo.fr

Préfecture de l'Ardèche : www.ardèche.gouv.fr

Portail de l'État pour la prévention des risques majeurs : www.prim.net

Les démarches d'indemnisation

- Prendre contact avec votre assurance
- Prendre des photos des dégâts matériels
- Ne rien jeter avant le passage d'un expert
- Déclarer votre sinistre à votre assureur par lettre recommandée avec accusé de réception
- Effectuer vos déclarations auprès de votre assureur dans les 10 jours suivants la publication de l'arrêté de catastrophe naturelle au journal officiel



Les risques sur ma commune

Le Dossier Départemental des Risques Majeurs établi par la préfecture recense les risques majeurs auxquels les communes sont exposées.

Le Plan Communal de Sauvegarde traite des risques suivants :

- le feu de forêt
- le transport de matière dangereuse
- les risques météorologiques

Les bons réflexes dans tous les cas

Suivez uniquement les conseils des autorités



N'allez pas chercher vos enfants à l'école. Ils sont pris en charge.



Ne téléphonez pas. Laissez les réseaux libres pour les secours.



Écoutez la radio : France bleu Drôme-Ardèche 87.7 FM.



Séisme

Un séisme correspond à une libération brutale d'énergie lors d'une rupture rapide d'une faille de la croûte terrestre. Cette énergie occasionne une forte vibration du sol.



À l'intérieur, s'abriter sous un meuble.



En voiture, s'arrêter et ne pas descendre du véhicule.



À l'extérieur, s'éloigner des bâtiments.

ACTUALITÉS INTERCOMMUNALES

Collecte des Ordures Ménagères et Tri sélectif

Déchets sauvages

Rappel : les dépôts sauvages sont interdits et sanctionnables d'amendes de 135€ à 410€. On constate bien trop souvent des déchets laissés à l'abandon en pleine nature. En plus des dégâts environnementaux, nettoyer ces déchets représente un coût pour la commune et la communauté d'agglomération.

LES NOUVEAUX

EMBALLAGES METALLIQUES **BRIQUES ALIMENTAIRES** **BOUTEILLES ET FLAONS EN PLASTIQUE**

JOURNAUX MAGAZINES PROSPECTUS **COURRIERS LETTRES ET AUTRES PAPIERS** **EMBALLAGES CARTONNETTES**

SACS, SACHETS, FILMS ET BLISTERS **POTS, BOÎTES, BARQUETTES ET TUBES**

BOUTEILLES **POTS ET BOCAUX** **FLAONS**

COMPOST

SACHETS ET FEUILLE D'ALUMINIUM **BOUCHONS, COUVERCLES ET CAPSULES**

DÉCHÈTERIE

QUAND TOUT EST TRIÉ JE SUIS TOUTE PETITE !

Rappel : les déchets volumineux (encombrants) sont acceptés à la déchetterie de Colombier le Vieux. Son accès est gratuit pour les habitants du territoire Arche Agglo.

Déchèterie de Colombier-le-Vieux

Le Roure, 07410 COLOMBIER LE VIEUX

Tél : 04 75 09 38 18

Ouverture le lundi, mercredi et samedi de 9h à 12h30 et de 14h à 17h30.



Fibre Optique

Les travaux de déploiement du réseau public de fibre optique se poursuivent sur notre commune !

Piloté par le Syndicat mixte ADN, pour le compte des Départements de l'Ardèche et de la Drôme, de la Région Auvergne-Rhône-Alpes et des intercommunalités du territoire notamment notre Communauté d'agglomération ARCHE Agglo, avec le soutien de l'État et de

l'Europe (FEDER), le grand projet public de déploiement de la fibre optique se poursuit.

Démarrés durant l'été, les travaux de déploiement de la fibre optique sont en cours sur notre commune. Ils sont réalisés par le groupement d'entreprises Axione / Bouygues Energies & Services et leurs sous-traitants, pour le compte du Syndicat mixte ADN et consistent en plusieurs opérations :

des travaux de génie-civil (création de tranchées pour poser de nouveaux fourreaux lorsque c'est nécessaire, remplacement et/ou implantation de nouveaux poteaux qui serviront de support au réseau public...), des travaux de câblage (déploiement des câbles de fibre optique en aérien sur les poteaux, en souterrain dans les fourreaux ou en façade des habitations) et la réalisation des optiques (soudures des câbles) dans les boîtiers et locaux techniques du réseau.

Une fois les travaux terminés soit prévisionnellement courant du 1^{er} trimestre 2025, ADN réceptionne les travaux (2 mois minimum). Il s'agit de contrôler la bonne exécution des travaux par le biais de vérifications terrain de la qualité des infrastructures construites et des performances du réseau mais aussi via l'analyse et le contrôle des données livrées par l'entreprise travaux. Lorsque la réception est validée, les données sont transmises à ADTIM FTTH, l'exploitant du réseau public pour qu'il les intègre dans ses outils informatiques et mette à jour les bases d'éligibilité. Un délai d'activation des services de 3 mois s'enclenche alors. Il permet aux opérateurs FAI (fournisseurs d'accès internet) d'installer leurs équipements dans les locaux techniques du réseau et de pouvoir proposer leurs offres aux foyers éligibles soit une ouverture commerciale au 3^{ème} trimestre 2025.

Les habitants peuvent s'inscrire sur l'outil d'éligibilité « A quand la fibre chez moi ? » pour être informés de leur date d'ouverture commerciale : <https://www.ardechedromenumerique.fr/eligibilite>

LE RACCORDEMENT, COMMENT ÇA MARCHE ?

C'est l'abonnement qui déclenche le raccordement de votre logement ou local d'activité. Une dernière section de fibre doit alors être déployée depuis le Point de Branchement Optique (PBO) le plus proche, situé dans la rue, jusqu'à l'intérieur de votre logement. Ce raccordement final, aérien ou souterrain, est réalisé par ADTIM FTTH, l'exploitant du réseau public ou par le Fournisseur d'Accès Internet (FAI) choisi, au moment de l'abonnement.

Pour toutes questions, contactez la hotline d'ADTIM FTTH au : 04 82 48 00 18 (prix d'un appel local – du lundi au vendredi 8h-19h) ou rendez-vous sur la Foire aux Questions d'ADN : <https://www.ardechedromenumerique.fr/faq>



Plus d'infos ici : <https://www.archeagglo.fr/actualites/epr-demandez-le-programme/>

Transport À la Demande (TAD)

Toutes les infos ici : <https://www.archeagglo.fr/actualites/les-nouveaux-horaires-en-ligne/>



ARCHE Agglo vient d'éditer le nouveau guide horaires des transports en commun sur le territoire.

Le document recense l'ensemble des lignes gérées par l'Agglo, à savoir

- ligne 1 en cœur de villes Tain-Tournon
- ligne 11, en direction de Saint-Félicien proposant du transport à la demande
- ligne 15 en transport à la demande

Egalement, dans ce guide horaires, les lignes régionales transitant sur le notre territoire

Rappelons que l'ensemble des trajets effectués sur le territoire ARCHE Agglo est au tarif unique de 1 euros.

14 Place de l'Église - 07410 SAINT-FÉLICIEN

Tél : 04 75 07 07 50 - Mail : franceservices@archeagglo.fr

Informations : <https://www.archeagglo.fr/vivre-ici/france-services/>

Horaires : Sans rendez-vous :

- **Lundi** : 13 :15 - 16:45
- **Mardi** : 08:30 - 12:00 / 13:15 - 16:45
- **Mercredi** : 13:30 - 16:45
- **Jedi** : 08:30 - 12:00
- **Vendredi** : 08:30 - 12:00 / 13:15 - 16:30

INFORMATIONS DIVERSES

ma JDC.fr
Journée Défense et Citoyenneté

L'organisation de ma JDC, maintenant c'est en ligne !

ANIMATEUR ENGAGÉANT MAIRE RESTAURANTIER

J'ai entre 16 et 25 ans Je m'inscris en quelques clics Je m'informe de A à Z

RENDEZ-VOUS SUR MAJDC.FR

MINISTÈRE DES ARMÉES SECRETARIAT GÉNÉRAL POUR L'ADMINISTRATION DIRECTION DU SERVICE NATIONAL ET DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION
Liberté Équité Proximité

Déclarez vos ruches

entre le 1^{er} septembre et le 31 décembre

→ Une obligation annuelle pour tout apiculteur, dès la première colonie d'abeilles détenue.
→ Toutes les colonies d'abeilles sont, à déclarer, qu'elles soient en ruches, ruchettes ou ruchettes de fécondation.

Une procédure simplifiée de déclaration en ligne
mesdemarches.agriculture.gouv.fr

QUELS AVANTAGES POUR LES APICULTEURS ?

- Connaître l'évolution du cheptel apicole
- Améliorer la santé des abeilles
- Mobiliser des aides européennes

ardèche Service départemental d'incendie et de secours

SAPEUR-POMPIER VOLONTAIRE, POURQUOI PAS VOUS ?

Centre d'incendie et de secours
Saint-Féliçien

VOUS AVEZ BESOIN DE NOUS, NOUS AVONS BESOIN DE VOUS !

DEVENEZ SAPEUR-POMPIER

www.sdis07.fr

Vous souhaitez rejoindre le Centre d'Incendie et de Secours de Saint-Féliçien, Contactez le Chef de Centre : Yannick Gay au 06 08 55 22 16.

La Région Auvergne-Rhône-Alpes Ma mutuelle Région Auvergne-Rhône-Alpes

Une mutuelle santé pour tous en Auvergne-Rhône-Alpes

Plus d'infos sur : <https://www.auvergnerhonealpes.fr/particuliers/mamutuellerregion>

Quelles autorisations, pour quels travaux ?

TOIT

Tuiles (réfection de toiture) : DP

Auvent, préau

• < 5 m² : aucune formalité

• < 20 m² : DP

• > 20 m² : PC

Aménagement des combles ou tout autre aménagement en espace d'habitation

• < 5 m² : aucune formalité si pas de modification de l'aspect extérieur du bâti

• < 20 m² : DP

DP : Déclaration Préalable

PC : Permis de Construire

TERRASSE NON COUVERTE DE PLAIN PIED (BÉTON OU BOIS)

• Sans surélévation ni fondation profonde, quelle que soit la surface : aucune formalité

• Surélevée et/ou avec fondations profondes et/ou < 5 m² : aucune formalité

• Surélevée et/ou avec fondations profondes < 20 m² : DP

• Surélevée et/ou avec fondations profondes > 20 m² : PC

PANNEAUX SOLAIRES, PARABOLE, VELUX : DP

FAÇADE, RAVALEMENT : DP

CREATION FENÊTRE ET CHANGEMENT DE MENUISERIES EXTÉRIEURES : DP

GARAGE

• < 5 m² : aucune formalité

• < 20 m² : DP

• > 20 m² : PC

• Transformation de garage en habitat quelle que soit la superficie : DP

PISCINE

• < 10 m², non couverte restant moins de 3 mois : aucune formalité

• < 100 m² ouverte : DP

• < 100 m² avec couverture < 1,80 m de haut : DP

• > 100 m² et/ou de haut et/ou local technique > 20 m² : PC

MUR DE CLÔTURE, CLÔTURE DP

PORTAIL DP

CABANE BOIS OU BÉTON

• < 5 m² : aucune formalité

• < 20 m² : DP

• > 20 m² : PC

VÉRANDA, TERRASSES COUVERTES

• < 5 m² : aucune formalité

• < 40 m² : DP

• > 40 m² : PC

DANS LE CADRE D'UN PERMIS DE CONSTRUIRE :

• Pour une construction neuve : vous avez l'obligation de recourir à un architecte si la surface de plancher dépasse 150 m².

• Pour une extension supérieure à 20 m² il en est de même, si la surface de plancher ajoutée à celle de l'existant fait dépasser les 150 m².

Attention : il existe des cas particuliers où le recours à l'architecte est toujours obligatoire.

Services en ligne sur Service-Public.fr

Rappel :

Vous avez désormais la possibilité de déposer vos demandes d'autorisation d'urbanisme par voie électronique.

Renseignez-vous auprès du secrétariat, sur le site de la mairie ou rendez-vous sur

<https://sve.sirap.fr/>

INFORMATIONS PRATIQUES

Ouverture de la mairie (en période normale et hors congés)



Lundi et jeudi de 8h00 à 11h00 et de 13h30 à 16h00

Mardi et vendredi de 8h00 à 11h00

☎ 04.75.06.00.88

Site internet : www.vaudevant.fr

Mail : mairie@vaudevant.fr

Permanence des élus chaque 3^{ème} samedi du mois de 09h00 à 11h00

Locations communales

Gîte communal

* Du 1er avril au 30 septembre :

10.00 € par personne et par nuit, taxe de séjour comprise

* Du 1er octobre au 31 mars :

12.00 € par personne et par nuit taxe de séjour comprise

En toutes saisons :

Mineurs de moins de 18 ans (obligatoirement accompagné d'un adulte) 5.00 € par mineur et par nuit

Caution de 50.00 € demandée à l'entrée dans les lieux

Salle des fêtes et espace extérieur clos (halle, cour, jeu de boules)

Prix de la location : 150.00 €

Caution de 1000.00 € demandée à la signature du contrat de location

PARTENAIRES INSTITUTIONNELS DE LA COMMUNE

D'ARDÈCHE EN HERMITAGE



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes



Bulletin d'information réalisé par la commission information-animation

Directeur de publication : Laëtitia Bourjat

Merci de nous signaler tout oubli ou erreur.



Document sans valeur juridique